

➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020**

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle.

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **Vote du compte de Gestion 2019**
- **Vote du compte administratif 2019**
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. Il s'agit de l'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité qui doit être prise pour le 6 mars 2020.
L'assemblée approuve à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Mme BENIL Christine présente l'état des comptes de gestion qui ont été transmis par Mme COGNE, trésorière.
Compte approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Mme BENIL Christine confirme l'état des comptes administratifs qui sont identiques au compte de Gestion.

Il en ressort un excédent de fonctionnement d'un montant de 136 926.40 €

En matière d'investissement nous sommes à -19 531.66 €. Cela s'explique par le manque de perception des subventions demandées soit :

DETR : 11 857 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 7 114 €

CAUVALDOR : 9 485 €

REGION : 9485 €

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR GROUPEMENT ACHAT ENERGIE :

La FDEL nous a informé de la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) selon la loi 2019-1147 du 9/11/2019 du gaz naturel et limitation du bénéfice des TRV d'électricité. En conséquence les 8 syndicats départementaux d'énergies, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Haute Loire, Lot, Lozère et Tarn ont constitué, un groupement de commande. Il nous est proposé d'adhérer à ce groupement de commande.

Madame le Maire souhaite cette adhésion qui ne peut être que favorable par rapport au tarif d'électricité.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Constitution du bureau de vote :

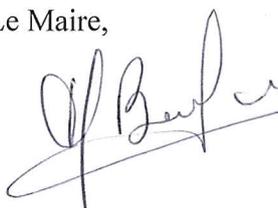
- ✓ Le Président est le Maire par définition
- ✓ Le 1^{er} Adjoint sera suppléant
- ✓ Le secrétaire sera comme d'habitude Mme BENIL Christine
- ✓ Les assesseurs : Mme MALADEN Lucile et Mme LESPINASSE Brigitte sont disponibles.
- ✓ Les scrutateurs : Monsieur GILET Georges
Madame le Maire demande à ce que 3 personnes au moins se désignent, sinon elle fera appel à des électeurs lors du dépouillement.
Sont disponibles :
Mme AYZAC Marylène
Monsieur RENAULT Denis
Madame DELTEIL Danielle
Madame ZARA Gwenaëlle

Le planning de tenue du bureau de vote est établi en fonction de la disponibilité des personnes présentes.

QUESTION DIVERSES :

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD